

Conseil municipal d'Ottawa

Le 13 septembre 2023

Suite à donner aux éléments approuvés par les comités en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués

Comité des finances et des services organisationnels

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que la Comité des finances et des services organisationnels a approuvée en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 5 septembre 2023:

<u>Déclaration de terrain excédentaire – 2690 rue Pagé</u>

Dossier: ACS2023-PRE-CRO-0014 - Orléans-Sud-Navan (19)

Recommandation du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels déclare excédentaire, par rapport aux besoins de la Ville, une partie de la propriété située au 2690, chemin Pagé, constituant une partie du NIP 04756-0303 et comprenant une superficie d'environ 533,06 mètres carrés (5 738 pieds carrés), illustrée par la partie 1 sur le document 1 ci-joint.

Adopté

Comité de l'agriculture et des affaires rurales

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales a approuvée en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 7 septembre 2023.

<u>Programme de subventions pour le renforcement communautaire en</u> milieu rural – Examen des demandes du troisième trimestre

Dossier: ACS2023-PRE-EDP-0042 - Osgoode (20)

Recommandation du rapport

Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales approuve les recommandations concernant les demandes relatives au Programme de subventions pour le renforcement communautaire en milieu rural, comme l'explique en détail le document 1.

Adopté en version modifiée

Modification
Motion no ARAC 2023-06-03

Motion du conseiller Brown

ATTENDU QUE la Metcalfe Community Association (MCA) s'est vu approuver l'octroi d'un financement d'un montant de 8 955 \$ en vertu du Programme de subventions pour le renforcement communautaire en milieu rural de 2023 pour un projet visant à remplacer quatre enseignes de village aux entrées principales du village; et

ATTENDU QU'un sous-comité de la MCA, le Metcalfe Loops Committee, a présenté une demande relative au Programme de subventions pour le renforcement communautaire en milieu rural de 2023 afin d'installer des panneaux dédiés au réseau cyclable du village de Metcalfe ;et

ATTENDU QUE le paragraphe 7 : Rapports à déposer de l'Accord de contribution relatif au Programme de subventions pour le renforcement communautaire en milieu rural de 2023 indique que le bénéficiaire n'a pas droit au financement, à la subvention ou à la contribution qu'offre la Ville s'il ne lui soumet pas le Formulaire de demande de remboursement des dépenses en espèces ainsi qu'un rapport final conformément aux clauses et aux conditions de l'Accord; et

ATTENDU QUE l'approbation donnée précédemment à la Metcalfe Community Association pour la mise en place, aux quatre entrées principales du village, de panneaux désignant la valeur patrimoniale qui seront fabriqués et installés par la Ville, a été retardée en raison de retards dans le processus, c'est-à-dire que le formulaire de demande de remboursement des dépenses en espèces ou le rapport final obligatoires n'ont pas encore été remis; et

ATTENDU QUE la demande du sous-comité responsable de la boucle de Metcalfe ne peut aller de l'avant d'ici à ce que le projet précédent soit terminé, conformément aux modalités de l'accord de contribution ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, nonobstant le paragraphe 7 de l'accord de contribution – qui porte sur les exigences en matière de production de rapports – au titre du Programme de subventions pour le renforcement communautaire en milieu rural de 2023, le Comité de l'agriculture et des affaires rurales approuve une exemption faisant en sorte que la demande du comité responsable de la boucle de Metcalfe de la Metcalfe Community Association, d'une valeur de 6 047,25 \$, soit incluse dans l'enveloppe de financement du troisième trimestre de 2023, à condition que :

- a) tous les documents requis soient fournis au Bureau des affaires rurales une fois terminés les travaux liés à la demande précédente;
- b) tous les documents fournis soient conformes et à la satisfaction du Bureau des affaires rurales.

Adopté